C/2024/6717

31.10.2024

Avis à l'attention de certaines personnes et entités faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision (PESC) 2016/849 du Conseil et le règlement (UE) 2017/1509 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée

(C/2024/6717)

Les informations ci-après sont portées à la connaissance de JO Kyongchol (nº 11), PAK Jong-chon (nº 17), HONG Yong Chil (nº 21), YUN Chang Hyok (nº 23), Kim Su Gil (nº 28), JON Il Ho (nº 29), Yongbyon Nuclear Scientific Research Centre (nº 4), Armée populaire coréenne (nº 5), personnes et entités figurant à la section I de l'annexe II de la décision (PESC) 2016/849 du Conseil [1] et à l'annexe XV du règlement (UE) 2017/1509 du Conseil [2], ainsi que de KIM Chang Hyok (nº 8), RYANG Su Nyo (nº 10), PYON Won Gun (nº 11), PAE Won Chol (nº 12), RI Sin Song (nº 13), KIM Sung Su (nº 14), KIM Pyong Chol (nº 15), IM Song Sun (nº 27), CHOE Song Chol (nº 28), Pan Systems Pyongyang (nº 4) et Korea Paekho Trading Corporation (nº 8), personnes et entités figurant à l'annexe III de la décision (PESC) 2016/849 du Conseil et à l'annexe XVI du règlement (UE) 2017/1509.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes et entités susmentionnées sur la base de nouveaux motifs. Ces personnes et entités sont informées par la présente qu'elles peuvent adresser au Conseil, **avant le 7 novembre 2024**, une demande visant à obtenir les informations relatives au maintien des mesures restrictives, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 141 du 28.5.2016, p. 79.
[2] JO L 224 du 31.8.2017, p. 1.